

## **PROTOCOLE DE REPRISE DU JUDO-JUJITSU-TAISO**

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations de son club habilité dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux adhérents du JCM JUDO, reprenant la pratique du JUDO-JUJITSU-TAISO dans le club dont ils sont membres, à l'exclusion de toute autre personne.

### **PAR LA PRESENTE :**

Il atteste avoir été informé que le club habilité s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du COVID-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle.

- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, le club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le COVID19.

- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du club habilité, notamment :

o En portant un masque dans l'enceinte du bâtiment (entrée et dojo) et en ayant un sac plastique où le ranger pendant les entraînements et en apportant son gel hydro alcoolique.

o En s'abstenant de venir aux entraînements en cas de symptômes liés au covid19

o en respectant les gestes barrière ci-après rappelés :

- Il s'engage à respecter les mesures de protections obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports.

- Les vestiaires seront fermés : prendre une douche avant de venir au JCM Judo. Venir avec pantalon de kimono sur soi, (pour les filles, mettre un tee-shirt) sac de sports avec veste de kimono, gel hydro alcoolique pour désinfection des pieds et des mains, bouteille d'eau personnelle, tongs ou claquettes désinfectés, kimono propre et lavé après chaque entraînement.

- Suivre les sens de circulation

- L'accès au cours et entrée du dojo sera interdit aux parents ou autre personne non adhérente (sauf cas particulier éveil-judo)

- Le port du masque sera obligatoire pour les enfants à partir de 11 ans. (Hors tatami)



Nom et prénom du membre : .....

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal : .....

Atteste avoir pris connaissance du Protocole de reprise de la FFJDA

Date :

Signature (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs) précédée de la mention "Lu et Approuvé »